

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 28 février 2020  
N° de dossier : 115805.00148/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## PAR SDÉ / PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet :** Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro  
**Dossier R-3867-2013 Phase 2A**

---

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier R-3987-2014, la FCEI s'est prononcée en faveur d'une uniformisation des tarifs de transport des zones Nord et Sud et d'une fonctionnalisation uniforme de la conduite de Champion et les conduites de transmission d'Énergir. La FCEI maintient ces positions.

Le 25 février 2020, la Régie a rendu la décision D-2020-023 sur la contestation des réponses d'Énergir à la demande de renseignements de la FCEI. La Régie a rejeté les contestations de la FCEI. La FCEI prend acte de cette décision.

Considérant ses positions antérieures et le fait que la décision D-2020-023 exclut la possibilité de fonctionnaliser les conduites de transmissions d'Énergir au service de transport, la FCEI n'a rien à ajouter relativement à l'enjeu de la fonctionnalisation de la conduite de Champion à ce stade-ci.

Quant au CFR, la FCEI estime qu'il devrait être traité en cohérence avec la décision de la Régie quant à la fonctionnalisation de la conduite de Champion.

Considérant ce qui suit, la FCEI se retire de la présente phase 2A et, en conséquence, n'entend pas être présente à l'audience des 18, 19 et 20 mars prochains.

Nous vous prions d'agrèer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/ld

